



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04 / 07 / 2023

Dossier complet le : 04 / 07 / 2023

N° d'enregistrement : 2023_7282

1 Intitulé du projet

Stockage d'électricité par batteries et création d'un poste de transformation associé (90 kV) sur la commune d'Aire-sur-la-Lys (62).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Axpo Storage FR5

Raison sociale

SAS

N° SIRET

94951634800016

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

STEPHAN

☐ Monsieur

Prénom(s)

Chloé

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Examen cas par cas : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes = Installation d'un poste de transformation de 90 kV Autre rubrique : ICPE 2925 à Déclaration

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un poste de raccordement au réseau RTE 90kV et de transformation électrique avec implantation de stockage d'électricité par batteries d'une puissance de 25 MW et d'une capacité de stockage d'électricité de 63 MWh .

Le site disposera de 21 conteneurs batteries identiques type 20 pieds et 7 conteneurs contenant des convertisseurs et des transformateurs moyenne tension.

L'électricité est ensuite acheminée vers un bâtiment de 160 m2 contenant les équipements 20kV et annexes (cellules 20kV, baies de protection, SCADA, TGBT, onduleur, ...)

L'électricité passe ensuite par une grille HTA puis un transformateur haute tension qui augmente la tension de 20kV à 90kV avant de se raccorder au réseau RTE 90 kV. Le transformateur est installé sur rétention.

Le terrain d'environ 6461 m² est vierge. Il est localisé sur la commune d'Aire-sur-la-Lys, située en zone classée AUe, soit une zone urbaine à vocation économique du plan local d'urbanisme communal d'Aire-sur-la-Lys, autorisant les installations et activités projetées par la société Axpo. Il est situé à côté d'une entreprise et de terrain agricole.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de stocker de l'électricité pendant les périodes de faible demande ou forte production et d'alimenter le réseau pendant les périodes de forte demande ou faible production. Il permet également d'apporter des services de soutien au réseau de transport d'électricité (RTE).

Ce stockage est réalisé par l'intermédiaire de batteries de type Lithium-ion. Les batteries au lithium sont composées d'un empilement de cellules constituant des modules de stockage. Ces modules sont placés dans un conteneur de 20 pieds, de capacité de stockage de 2 à 3MWh.

Les conteneurs batteries sont installés 3 par 3. Chaque groupe de trois conteneurs batteries est relié à un Système de Conversion de Puissance (PCS) couplé à un transformateur élévateur de tension jusqu'à 20kV. En tout, le site comprendra 21 conteneurs batteries soit 63 MWh de capacité de stockage et 7 conteneurs PCS et transformateurs moyenne tension.

La disposition des conteneurs respectera les distances et préconisations de la rubrique 2925 de la nomenclature des ICPE relative aux ateliers de charge d'accumulateurs.

L'ensemble des transformateurs moyenne tension seront reliés à un unique transformateur Haute Tension

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront organisés pour limiter au maximum les nuisances pour le voisinage et ce, avec une attention particulière sur : les circulations, les nuisances sonores et les poussières.

Le planning envisagé dans le cadre du projet est le suivant :

- dépôt du PC : troisième trimestre 2023,
- début de la construction : second semestre 2024
- livraison et mise en production : premier semestre 2026

La phase travaux commencera par une phase de terrassement des parties aménagées puis de construction :

- des dalles sur fondations devant accueillir les 21 conteneurs batteries, les 7 conteneurs PCS, une réserve d'eau d'extension incendie de 120 m3,
- des bâtiments de la sous-station électrique, la fosse transformateur et l'aire d'installation des équipements 90kV,
- d'un bassin de rétention des eaux d'extinction incendie de 120 m2 et d'une aire de stockage,
- d'un réseau de voirie stabilisée drainant (non imperméabilisé)
- d'un bassin d'infiltration des eaux de pluie
- d'une clôture en périphérie du terrain et du poste électrique (sous-station).

Les équipements seront ensuite livrés par camions. Une grue permettra de positionner les différents conteneurs.

Les équipements électriques seront positionnés dans les bâtiments prévus à cet effet.

L'ensemble sera raccordé par un réseau de câbles électriques installés en pleine terre ou en caniveaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'approvisionnement, le stockage et la restitution d'électricité utilise les réseaux de transports d'électricité nationaux en phase d'exploitation. Il n'y a donc pas circulation importante de camions et de personnes, les flux transitant par les réseaux. Le site fonctionnera sans présence permanente de l'exploitant mais avec une surveillance à distance.

En phase d'exploitation, la ventilation présente sur les conteneurs et les transformateurs peut, pendant de courtes périodes, augmenter le niveau sonore ambiant. Le site fait l'objet d'un diagnostic acoustique initial (Annexe complémentaire 2). Les installations respecteront la réglementation des niveaux de bruit, telle que décrite dans la rubrique ICPE n°2925 et l'arrêté du 23 janvier 1997.

La maintenance nécessitera des interventions ponctuelles : inspections visuelles, resserrages de vis, possibles composants à remplacer, lubrification de pièces, nettoyage, contrôle et étalonnage des capteurs, ...

Les haies et surfaces non construites seront également entretenues.

Contre les risques d'emballement thermique, chaque conteneur est équipé de panneaux de contrôle avec des détecteurs thermiques et de fumées et des alarmes visuelles, et d'un système d'extinction à gaz inerte IG55.. Une climatisation est également présente dans chaque conteneur.

En outre, le site est équipé d'une réserve d'eau incendie de 120m3 permettant une extinction automatique ou manuelle en cas de détection incendie. Chaque module est alors aspergé. De plus, les pompiers (SDIS) auront accès à un poteau incendie situé à moins de 100 mètres de l'installation et garantissant un débit minimal de 60 m3/h sous une pression minimale d'1 bar durant au moins deux heures. Les eaux incendies souillées seront

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime de déclaration au titre des ICPE, rubrique 2925 "ateliers de charge d'accumulateurs" et fera l'objet d'un dépôt de permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette (m ²)	6461 m ²
Surface de plancher créée (m ²)	715 m ²
Voiries (m ²)	2090 m ²
Espaces verts et bassins (m ²)	1580 m ²
Surface drainante de type grave concassée	2076 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 45 Voie : Route nationale Saint Martin

Lieu-dit :

Localité : Aire-sur-la-Lys

Code postal : 62120 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 02 ° 23 ' 39 " E Lat. : 50 ° 39 ' 10 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune d'Aire-sur-la-Lys

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au plus proche du projet : - ZNIEFF de type I : "Anciennes ballastières d'Aire-sur-la-Lys" (ID: 310013313) à 400 m à l'Est, et "Plateau siliceux d'Helfaut à Racquingham" (ID : 310007011) à 4,8 km au nord-ouest, - ZNIEFF de type II : "Moyenne vallée de la Lys entre Théroutanne et Aire-sur-la-Lys" (ID : 310013360) à 410 m au Sud.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Au plus proche du projet : - Landes du plateau d'Helfaut, (ID MNHN : FR3800334), à environ 4,7 km au nord ouest. Source : DREAL Hauts-de-France
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Au plus proche du projet: Plateau des Landes (code MNHN: FR9300113) à 4,7 km au nord ouest. Source : DREAL Hauts-de-France

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone ayant fait l'objet d'une délimitation zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Aire-sur-la-Lys fait partie d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation Lys aval, mais le terrain du projet ne fait pas parti de la zone de risque.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de La Lys aval, approuvé par arrêté interpréfectoral du 21 juillet 2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux (source: DREAL Hauts de France et SDAGE Artois - Picardie)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune d'Aire-sur-la-Lys n'est pas répertoriée dans une aire d'alimentation de captage. Source: Aires d'Alimentation de Captage
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Sites inscrits les plus proches: 62-SI 14 Site urbain de Saint-Omer 62-SI 15 Marais audomarois, Clairmarais, Saint-Omer Source DREAL Nord - Pas-de-Calais

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet d'Axpo s'implante en dehors d'un site Natura 2000. Le site, le plus proche se situe à environ 4.7 km au nord "Pelouses, bois acides à neutro-calcoïques, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa" Voir Annexe complémentaire 1: Prédiagnostic écologique
D'un site classé ?	☐	☒	Site le plus proche: 62-SC 35 Ascenseur à bateaux des Fontinettes, Arques Source DREAL Nord-Pas-de-calais

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le cas échéant, alimentation en eau par le réseau public de distribution Pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Le projet est également raccordé au réseau d'eau incendie.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les matériaux seront réemployés sur site dans la mesure du possible. En cas d'excédents, ceux-ci seront évacués et envoyés en centre de traitement adaptés après analyse.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	L'équilibre entre déblais / remblais est recherché.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	L'ensemble des matériaux déblayés dans le cadre des terrassements seront réutilisés au maximum sur le site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Sans objet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site s'inscrit dans un contexte urbain et agricole proche de zonages d'inventaires notamment les ZNIEFF de type I et de type II à 0,41 km du site d'étude. D'après la base de donnée du SRADET, il n'y a pas de corridors ou de réserves biologiques intersectant le site du projet. Cependant, il est intersecté par une zone à enjeux bocage. Avifaune: Présence d'espèces protégées aux abords du site et une espèce de passage sur le terrain mais elles nichent sur les parcelles
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas inclus dans un site Natura 2000 (voir annexe 6 du présent cerfa). 1 ZPS et 3 ZSC sont concernées par le réseau Natura 2000 dans un rayon de 20km du site . Mais aucune n'intersecte la zone d'inventaire
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain ne fait pas l'objet d'une convention d'occupation et est en zone économique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas couverte par un PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	L'emplacement du terrain présente un de risque de retrait gonflement des argiles modéré. Un risque d'inondation est existant sur la commune mais le terrain est en dehors des zones PPRI. Il a un risque de radon et de séisme modéré Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'activité exercée par Axpo n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des déplacements de camions (PL) pendant la phase travaux sont à prévoir pour l'acheminement du matériel et approvisionnement en matériaux et des évacuation de déblais si excédentaires. L'apport de circulation sur les axes routiers périphérique est non significatif (courte période de travaux). En phase d'exploitation, le site ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Afin de réduire l'impact sonore, les installations seront équipées de ventilateurs d'extraction à vitesse ajustée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Une mesure du niveau sonore initial a été réalisée (consultable en annexe complémentaire 2). Elle sera complétée d'une mesure en exploitation afin de vérifier le respect de la réglementation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les seules vibrations à prendre en compte seront celles générées lors des travaux, qui peuvent être, par exemple, le compactage de chaussées ou de sol, ce qui a un caractère très temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Eclairage présent (candélabre) pour garantir l'accès au site et sécurisation des usagers de la zone d'activité. Il sera allumé seulement lors de la présence de personnes sur site (rarement).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Une note hydraulique a été réalisée pour décrire les modalités de gestion des eaux pluviales (infiltration), disponible en annexe complémentaire 3.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les eaux de pluies seront gérées sur la parcelle autant que possible. Cette étude sera reprise par un cabinet VRD en phase de terrassement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle autant que possible. Une partie sera rejetée dans le réseau d'assainissement à hauteur de 0,5L/s/ha. Le site ne produira pas d'eaux résiduelles ni d'eaux usées. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront acheminées vers un bassin de rétention, puis évacuées par camion pour traitement dans
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet d'aménagement ne générera que quelques déchets non dangereux en phase chantier qui pourront être limités par la mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier sur les principes constructifs, matériaux utilisés, gestion des déblais/remblais, ... En phase d'exploitation, les éventuels déchets seront gérés selon les filières adéquates (maintenance et changement de petits
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Comme indiqué précédemment, le site n'est pas dans une zone inscrite ou classée
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La phase travaux n'aura que peu d'effet sur les activités économiques /humaines car elle ne vient pas modifier les voiries d'accès au centre ville. Le raccordement au réseau nécessitera la pose d'un câble souterrain entre le poste RTE et le projet. Le cheminement du câble et sa pose seront déterminés par RTE dans la cadre de la procédure de raccordement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site d'étude présente un contexte écologique faible. Il s'inscrit dans un contexte urbain et agricole. Les zones ZNIEFF de type I et de type II les plus proches sont situées à 0,41 km du site d'étude.

D'après la base de donnée approuvée du SRADDET, il n'y a pas de corridors ou de réserves biologiques intersectant le site du projet. Cependant, il est intersecté par une zone à enjeux bocage. Le projet prendra compte de cet aspect en gardant une zone de végétation sur le terrain. Les prairies de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2) représentent un habitat d'intérêt communautaire, commun et en préoccupation mineure et est d'un enjeu écologique faible. L'étude de l'avifaune a mis en évidence la présence d'espèces protégées sur les parcelles voisines. Une espèce est de passage sur le terrain du projet mais niche également sur les parcelles voisines. Le projet n'impactera pas leur habitat.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les différentes mesures qui seront mises en place dans le cadre du projet :

- maintenance préventive des installations;
- respect de l'arrêté du 29/05/00 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 " accumulateurs (ateliers de charge d') " ;
- gestion des eaux pluviales : Les eaux de pluies seront gérées autant que possible sur la parcelle
- Insonorisation des installations pour limiter l'impact sonore. Par ailleurs, des mesures seront réalisées en phase d'exploitation ;
- Conservation des milieux forestier et bocager situés au nord et à l'ouest du terrain.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'appelle pas d'évaluation environnementale dans la mesure où l'ensemble du projet est réalisé en cohérence avec le PLU, s'intègre dans la zone et profitera des installations existantes: voiries, éclairages, réseaux. En outre, les mesures énoncées au chapitre 6.5 permettront de réduire de manière notable les impacts résiduels du projet sur l'environnement.

L'ensemble des effluents et déchets qui seront produits dans le cadre de l'activité seront encadrés, contrôlés et traités.

Le projet n'impactera pas les espèces présentes sur site et aux abords, les installations seront placées à 12m des limites de terrain et ne dépasseront pas 2m de hauteur.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Prédiagnostic écologique	☒
2	Etude de bruit - diagnostic initial	☒
3	Note hydraulique	☒
4	Descriptif de l’installation	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Stephan

Prénom Chloé

Qualité du signataire Directrice générale

À Paris

Fait le 04072023

DocuSigned by:
Chloé Stephan
150951B89CD54B3...

Signature du (des) demandeur(s)